



Service des
assurances sociales et
de l'hébergement

Bâtiment administratif
de la Pontaise
Av. des Casernes 2
1014 Lausanne

Financement des prestations en CAT

Grille d'évaluation permettant de définir le profil de l'utilisateur

Version électronique validée

janvier 2012

Objectif :

A partir des travaux produits par les GT1 « profils des bénéficiaires » et GT2 « prestations par profils », évaluer dans quel groupe de profils se situe chaque bénéficiaire CAT, afin de déterminer le forfait socio-hôtelier à charge de l'Etat (les jeq actuellement), au moyen d'une grille d'évaluation « pilote ».

Les 8 profils ont été regroupés ainsi :

Profils P1 à P3

- Personne âgée indépendante avec ou sans dépendance fonctionnelle légère.

Profils P4 - P5 et P7

- Personne âgée présentant une dépendance fonctionnelle de légère à sévère, avec ou sans troubles cognitifs modérés.

Profils P6 et P8

- Personne âgée présentant une dépendance fonctionnelle modérée à sévère, avec troubles cognitifs.

Modalités d'évaluation et de réévaluation :

La grille d'évaluation tient compte :

- des AVQ
- de prestations psycho-sociales
- de l'appréciation des troubles cognitifs, en fonction des temps/minutes OPAS

Des points sont attribués en fonction du niveau de dépendance et des besoins de la personne.

La première évaluation est à effectuer après un temps d'observation suffisant; temps d'observation qui peut varier en fonction du degré de fréquentation de la personne au CAT, mais qui est au minimum de 4 journées (fréquentation cumulée correspondant à 4 journées).

L'évaluation est réalisée par une représentante des soins et par une représentante de l'animation (co-évaluation).

Une réévaluation est à faire au minimum 1 fois par année, en la faisant coïncider avec l'organisation et/ou la participation à un réseau, ainsi que lors de tout changement majeur.

Utilisation de la grille d'évaluation :

La grille est à remplir après avoir pris connaissance des prestations offertes à domicile par des proches et/ou par d'autres partenaires (CMS, Alzhamis,...).

L'évaluation doit se faire en cohérence avec le DMST lorsqu'il y en a un, et plus particulièrement pour la partie « dépendance ».

Elle doit permettre de déboucher sur projet commun avec le(s) partenaire(s) concerné(s).

Grille d'évaluation - CAT

Nom et prénom de la personne évaluée :

Autres informations :

Rubrique 1 : Les AVQ

Les critères d'évaluation suivants sont pris en compte :

- **Alimentation** : hors de la confection standard du repas, capacité à se servir et à manger (porter à la bouche et avaler) de la nourriture préalablement préparée et mise à disposition.
 - Préparer l'assiette, couper les aliments = dépendance modérée
- **Toilette** : capacité à satisfaire, de façon spontanée et non incitée, à un niveau d'hygiène corporelle conforme aux normes usuelles (soit se laver au moins une fois par jour le torse et les parties intimes).
 - Si besoin d'une aide à la douche au domicile ou au CAT = dépendance modérée
- **Transfert et déplacement** : capacité à se lever, se coucher, s'asseoir et à passer d'une des trois positions à une autre, dans les deux sens, ainsi qu'à se déplacer dans les locaux de service, après recours aux équipements adaptés.

AVQ	Personne indépendante	Dépendance modérée*	Dépendance sévère**	Points
1. Alimentation	0 pt	2 pts	3 pts	
2. Toilette	0 pt	2 pts	3 pts	
3. Transfert et déplacement à l'intérieur et/ou extérieur	0 pt	2 pts	3 pts	

* *la personne est capable de réaliser l'action dans son entier avec une aide/guidance*

** *la personne a besoin d'une aide à ses côtés pour réaliser l'action dans son entier et ce, du début à la fin*

TOTAL de points	
------------------------	--

Rubrique 2 : Les prestations psycho-sociales

Trois prestations représentatives des besoins psycho-sociaux spécifiques du bénéficiaire ont été choisies et décrites ci-dessous, sous forme de question :

A) A quel rythme estimez-vous nécessaire de participer/organiser un entretien/colloque de réseau pour le bénéficiaire, afin d'évaluer les prestations nécessaires de manière pluridisciplinaire ?

- Temps consacré à l'évaluation des besoins du bénéficiaire en concertation avec les partenaires concernés par la situation et qui fait l'objet d'une communication formelle - sont compris les entretiens/colloques de réseaux, les supervisions, les analyses de situation.

1 fois par année = situation stable (jusqu'à 60'/an)	1 pt
2 fois par année = situation moyennement stable (jusqu'à 120'/an)	2 pts
+ de 2 fois par année = situation précaire (+ de 120'/an)	3 pts

TOTAL de points	
------------------------	--

B) Quel temps estimez-vous consacrer à l'intégration et au renforcement du réseau social du bénéficiaire, de manière individuelle ou en groupe ?

- Au travers notamment d'activités socioculturelles individuelles ou en groupe – activités intégrées dans le projet individuel, dans le but de renforcer les contacts sociaux.

30 minutes/jour	1 pt
45 minutes/jour	2 pts
60 minutes/jour et +	3 pts

TOTAL de points	
------------------------	--

C) Les AIVQ* sont-elles nécessaires au projet de maintien à domicile et permettent-elles d'atteindre les objectifs du projet d'accompagnement ?

**préparation des repas, faire les courses, gérer son budget et effectuer des démarches administratives – si pas de CMS, s'informer auprès des proches.*

Elles ne sont pas nécessaires, la personne est indépendante	1 pt
Elles accompagnent la prise en charge, sans être un objectif prioritaire	2 pts
Elles sont indispensables car elles s'inscrivent dans le projet de maintien à domicile	3 pts

TOTAL de points	
------------------------	--

Rubrique 3 : L'appréciation des troubles cognitifs

L'évaluation est complétée par une grille plus spécifiquement dédiée à l'appréciation de troubles cognitifs, **en reprenant les temps/minutes de l'évaluation OPAS** (soins psychogériatriques – en se basant sur le document AVDEMS « *Soins de base des maladies psychiatriques et psychogériatriques selon profils pour les prises en soins en UAT* » - mars 2002), avec le barème suivant :

Evaluation du temps requis	Points	
0 minute	0 pt	-
→ 15 minutes	8 pts	Troubles cognitifs légers / troubles psychiatriques légers
→ 30 minutes	15 pts	Troubles cognitifs modérés / troubles sévères passifs / troubles psychiatriques modérés/ <u>psychiatrie vieillissante</u>
→ 45 minutes	30 pts	Troubles sévères actifs

TOTAL de points	
------------------------	--

TOTAL GENERAL (rubriques 1 à 3)	
--	--

Synthèse des tableaux :

Total maximum de points : 48 points

Groupes de profils	Nombre de points
P1 à P3	Entre 0 et 8 points
P4 - P5 - P7	Entre 9 et 24 points
P6 - P8	Entre 25 et +

Groupe de profils ressortant de l'évaluation :	
---	--

Signature du (de la) représentant(e) des soins : _____

Signature du (de la) représentant(e) de l'animation : _____

Date et lieu : _____